



ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Rectrice de la région académique Normandie,
Rectrice de l'académie de Normandie,
Chancelière des universités

- VU le code de l'éducation ;
- VU les articles 1 et 2 du code de la fonction publique ;
- VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- VU le décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
- VU l'arrêté du 22 août 2014 modifié fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires ;
- VU l'arrêté du 28 août 2020 fixant les modalités complémentaires d'évaluation et de titularisation de certains personnels relevant du ministère chargé de l'éducation lauréats de la session 2020 des concours.

ARRETE :

Article unique – Les listes des membres des commissions départementales de la Seine-Maritime chargées de l'entretien professionnel à destination des lauréats des concours de recrutement de la session 2020 pour l'accès au corps de professeurs des écoles en vue de leur titularisation sont constituées comme suit :

Lundi 04 avril 2022

Membres titulaires :

Commission 1 : - Valérie DAVID, inspectrice de l'Education nationale de Canteleu ;
- Maryline RATEL, conseillère pédagogique de Bois-Guillaume.

Membres suppléants :

Suppléants IEN	Suppléants du corps des enseignants
Pascal FEREOL, inspecteur de l'Education nationale de Darnétal	France DELHINGER, conseillère pédagogique de la circonscription Rouen Nord

Fait à Caen, le 21 mars 2022

La Rectrice de la région académique Normandie
Rectrice de l'académie de Normandie
Chancelière des universités

Signé
Christine GAVINI-CHEVET